

SÉANCE ORDINAIRE 27 JANVIER 2014 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE VINGT-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE QUATORZE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR NORMAND CLERMONT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIXHUIT HEURES QUINZE.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents formant quorum :

- M. Normand Clermont, représentant de Pointe-Calumet, président
- M. Yves Legault, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, vice-président
- M. Robert Montplaisir, représentant de Deux-Montagnes,
- M. Louis-Philippe Marineau, représentant de Saint-Joseph-du-Lac,

Sont également présents :

Mme Guylaine Comtois, secrétaire-trésorière

- M. Stéphane Giguère, dga Saint-Joseph-du-Lac
- M. Denis Berthelette, dg, Deux-Montagnes
- M. Alexander Toméo, conseiller de Pointe-Calumet

ADMINISTRATION

Résolution RT 001-01-2014

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 27 JANVIER 2014.

Il est proposé par monsieur Robert Montplaisir Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 27 janvier 2014 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

PROCÈS-VERBAL

Résolution RT 002-01-2014

2.1 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2013.</u>

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Robert Montplaisir

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2013 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

ADMINISTRATION

Résolution RT 003-01-2014

3.1 <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2013.</u>

Il est proposé par monsieur Robert Montplaisir Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 23-01-2014 au montant de 23 668.58 \$. La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



Résolution RT 004-01-2014

3.2 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1-97 (1) PRÉVOYANT DES TRAVAUX POUR LES OUVRAGES REQUIS <u>POUR L'INTERCEPTION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES MUNICIPALES</u> POUR LA PARTIE PADEM.

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Robert Montplaisir

QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desiardins de St-Eustache-Deux-Montagnes pour son emprunt par billets en date du 5 février 2014 au montant de 1 083 600 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 1-97 (1). Ce billet est émis au prix de 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

202 500 \$	2.61 %	5 février 2015
209 400 \$	2.61 %	5 février 2016
216 400 \$	2.61 %	5 février 2017
223 900 \$	2.61 %	5 février 2018
231 400 \$	2.61 %	5 février 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Résolution RT 005-01-2014

MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1-97 (1) PRÉVOYANT DES TRAVAUX POUR LES OUVRAGES REQUIS POUR L'INTERCEPTION ET LE 3.3 TRAITEMENT DES EAUX USÉES MUNICIPALES POUR LA PARTIE PADEM.

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes souhaite emprunter par billet un montant total de 1 083 600 \$;

RÈGLEMENT NUMÉRO	Pour un montant de \$
1-97 (1)	1 083 600 \$

ATTENDU QU'

à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

En conséauence. Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Robert Montplaisir

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 083 600 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 1-97 (1) soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le président, monsieur Normand Clermont, et la secrétaire-trésorière, madame Guylaine Comtois;



QUE les billets soient datés du 5 février 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015.	202 500 \$	
2016.	209 400 \$	
2017.	216 400 \$	
2018.	223 900 \$	
2019.	231 400 \$	

Résolution RT 006-01-2014

3.4 <u>APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014.</u>

Il est proposé par monsieur Robert Montplaisir Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu d'approuver la liste des dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2014 et d'en autoriser le paiement aux fonds d'administration comme suit :

Poste GL	Fournisseurs	Montant budgété
	Règlements d'emprunt	
02-921-01-85x	Intérêt	192 704 \$
03-210-00-00x	Capital	476 293 \$
02-415-00-331	Bell Canada	732 \$
02-415-00-335	Internet	960 \$
02-415-00-681	Hydro-Québec	120 000 \$
02-415-00-443	Déneigement 10 500 \$	
02-415-00-422	Assurances	14 052 \$
02-415-00-445	Contrat Aquatech	30 000 \$
02-415-00-635	Produits chimiques	75 000 \$

EXPLOITATION

Résolution RT 007-01-2014

4.1 <u>DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION DES ÉTANGS AÉRÉS PAR LA FIRME AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.</u>

CONSIDÉRANT QUE la Régie

la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, par sa résolution RT 337-12-2011, a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech, Société de gestion de l'eau inc;

CONSIDÉRANT QUE

les représentants de la firme doivent déposer à la régie un rapport d'activités mensuel conformément aux clauses du contrat;



Conséquemment,

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Robert Montplaisir

Et unanimement résolu que le rapport mensuel du mois de décembre 2013 soit approuvé par le conseil d'administration de la régie avec les modifications notées durant la présentation. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Arrivée tardive de monsieur Louis-Philippe Marineau, il est 18h42

Résolution RT 008-01-2014

4.2 <u>DÉPÔT DU RAPPORT DE COMPILATION DES DÉBITS DE L'USINE DE</u> TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2013.

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Robert Montplaisir

Et unanimement résolu que la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes approuve le rapport de compilation des débits de l'usine de traitement des eaux usées de la station d'épuration et la répartition entre les municipalités membres pour le mois de décembre 2013. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 009-01-2014

4.3 <u>DÉPÔT DU RAPPORT DE COMPILATION DES DÉBITS DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR L'ANNÉE 2013.</u>

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu que la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes approuve le rapport annuel 2013 de compilation des débits de l'usine de traitement des eaux usées de la station d'épuration et la répartition entre les municipalités membres. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 010-01-2014

4.4 <u>DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉVALUATION DES DÉBITS ET CHARGES DES VILLES TRIBUTAIRES – VERSION 2 – CAMPAGNE DU MOIS D'OCTOBRE 2013 PRÉPARÉ PAR AQUATECH INC.</u>

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu que la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes approuve le rapport d'évaluation des débits et charges des villes tributaires de la campagne du mois d'octobre 2013 – version 2 - par Aquatech, Société de Gestion de l'Eau, inc. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 011-01-2014

4.6 CONTRAT DE SERVICE ET D'ENTRETIEN DES SONDES DE GAZ.

CONSIDÉRANT QUE

la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, par sa résolution RT 344-01-2012, a octroyé un contrat de service et d'entretien des sondes de gaz à Honeywell pour une durée de trois ans pour une somme de 3 900 \$ plus les taxes applicables, comme suit :

- Année 2012 1 300 \$ plus taxes
- Année 2013 1 300 \$ plus taxes
- Année 2014 1 300 \$ plus taxes



Conséquemment,

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Robert Montplaisir

Et unanimement résolu que la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes confirme que l'entreprise Honeywell effectuera le service et l'entretien des sondes de gaz à l'intérieur du bâtiment de service au 3300 rue Maxime, tel que spécifié dans les clauses du contrat, d'une durée de trois ans, au prix ci-haut mentionné.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-526.

Résolution RT 012-01-2014

4.7 <u>CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SERVICE POUR LES SYSTÈMES DE VENTILATION ET DE CHAUFFAGE.</u>

CONSIDÉRANT QUE

la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, par sa résolution RT 345-01-2012, a octroyé un contrat d'entretien et de service pour les systèmes de ventilation et de chauffage à l'entreprise Promécanic d'une durée de trois ans. Le contrat comprend 4 inspections planifiées par année aux coûts suivants :

- Année 2012 1 520 \$ plus taxes
- Année 2013 1 560 \$ plus taxes
- Année 2014 1 600 \$ plus taxes

Les demandes de service en dehors des visites planifiées seront facturées au tarif horaire de 82.00 \$ sur semaine de 8h00 à 17h00.

Conséquemment,

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Robert Montplaisir

Et unanimement résolu que la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes confirme que l'entreprise Promécanic effectuera l'entretien et le service pour les systèmes de ventilation et de chauffage tel que spécifié dans les clauses du contrat, d'une durée de trois ans, au prix ci-haut mentionné.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-526.

Résolution RT 013-01-2014

4.9 ACHAT DE SULFATE D'ALUMINIUM POUR L'ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT l'appel d'offres regroupé pour l'achat des produits

chimiques de traitement de la Rive-Nord;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues conformes du 10 juin

2013,

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire pour la fourniture de sulfate

d'aluminium a été Kemira Water Solutions Canada Inc.;

Conséquemment,

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Robert Montplaisir

Et unanimement résolu de mandater Kemira Water Solutions Canada Inc à titre de fournisseur du sulfate d'aluminium liquide à 48.8 % pour l'année 2014 à un taux de 0,1520 \$ / kg.

Il est unanimement résolu d'allouer un budget d'au plus 75 000 \$ aux fins de procéder à l'achat d'environ 440 000 kg de sulfate d'aluminium liquide.



PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RT 014-01-2014

6.1 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 JANVIER 2014.</u>

L'ordre du jour étant épuisé, Il est proposé par monsieur Robert Montplaisir Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu que la séance du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19h18.

NORMAND CLERMONT	GUYLAINE COMTOIS	
Président	SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE	